



# le Pacte électrique BRETON

## ■ Bilan à fin 2015

### Chiffres-clés et éléments principaux

## PRÉAMBULE

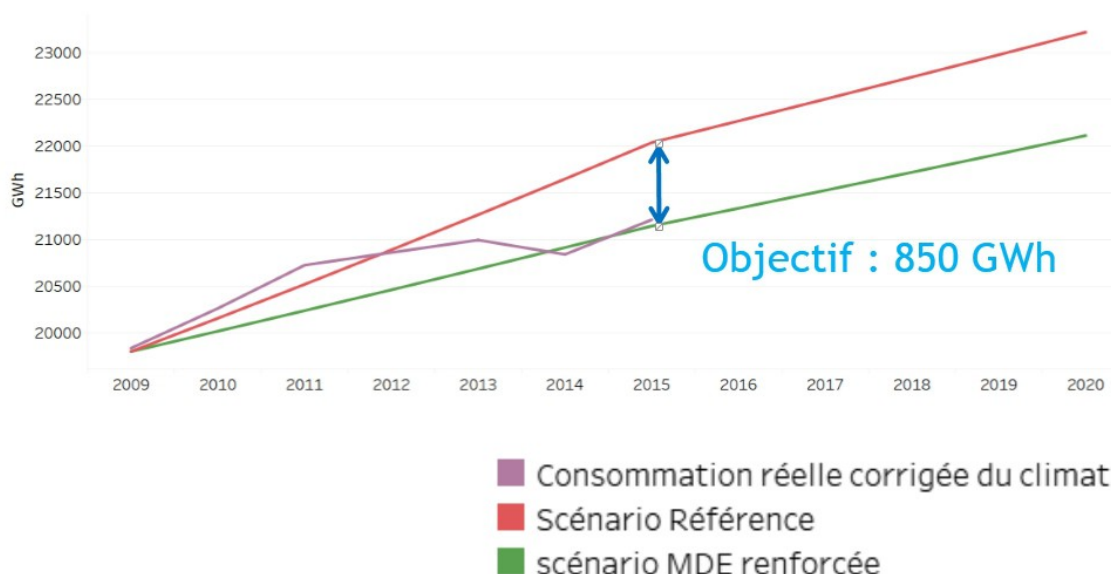
Le Pacte électrique breton a été signé le 14 décembre 2010 par l'État, le Conseil régional, RTE, l'ADEME et l'ANAH. Il constitue l'engagement des acteurs bretons de l'énergie à relever le défi de la fragilité électrique en Bretagne autour de trois axes indissociables et complémentaires (la maîtrise de la demande en électricité, le développement des énergies renouvelables et la sécurisation de l'approvisionnement électrique) considérant que c'est l'association des trois piliers (le « triskell électrique ») qui permettra d'apporter une réponse globale et satisfaisante à la situation bretonne à court, moyen et long terme. Pour chacun des trois piliers du pacte, des objectifs chiffrés et un plan d'actions multi-partenarial ont été définis. Il fait l'objet d'un suivi régulier en Conférence de l'énergie.

Le Pacte électrique est la première pierre d'un scénario de transition énergétique. En se dotant d'objectifs précis en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, la Bretagne a pris un temps d'avance en la matière. Le Pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013 a confirmé le caractère innovant du Pacte électrique breton et son importance pour réaliser la transition énergétique en région.

1

## LA CONSOMMATION ET LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ

### Évolution des consommations corrigées du climat, comparée aux scénarios du Pacte électrique

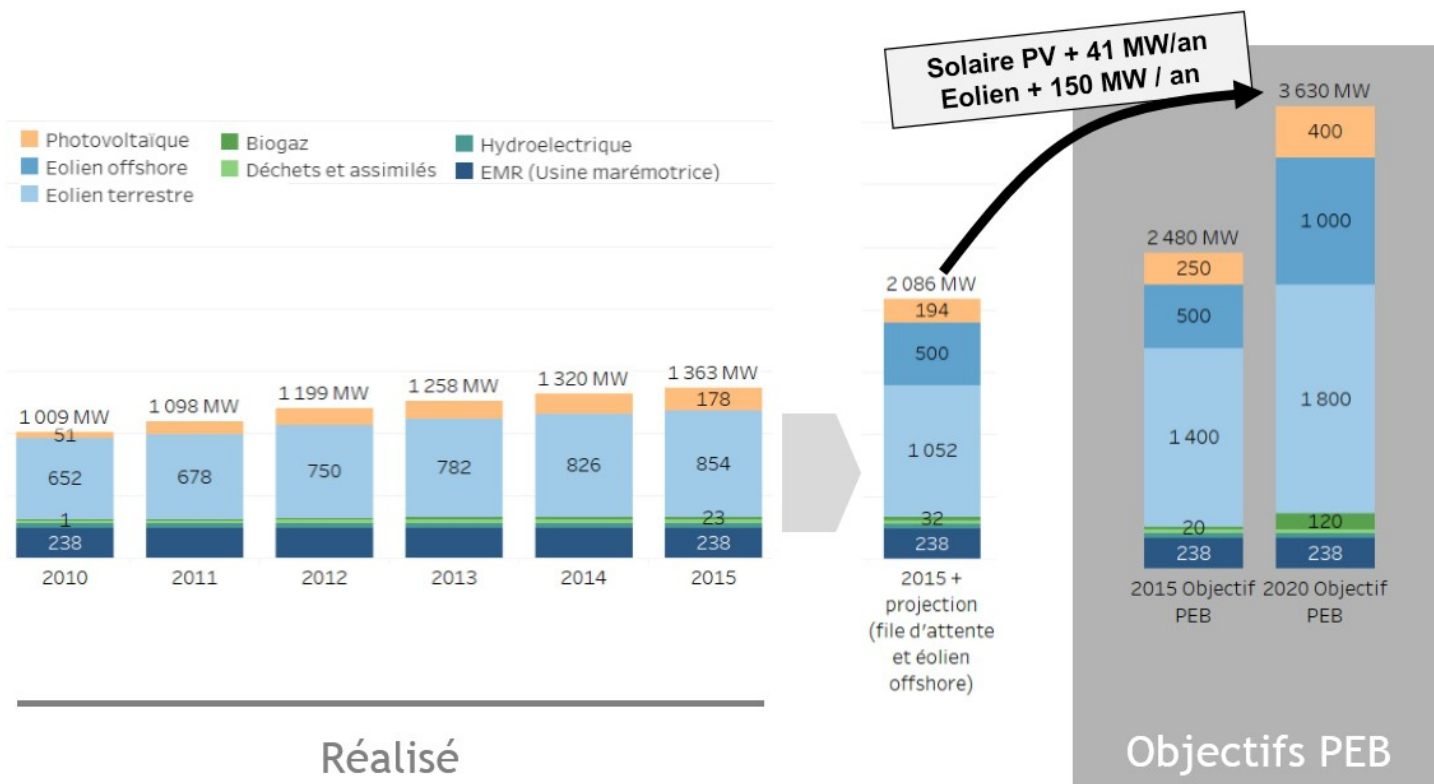


Dans le cadre du Pacte électrique, il était attendu 850 GWh d'économies au regard du scénario de référence à l'horizon 2015. À la lecture de ce graphique, on peut conclure que cet objectif est atteint, puisque la consommation observée se situe au niveau du scénario MDE renforcée, objectif ambitieux issu d'une étude de l'ADEME.

Pour autant, ce résultat n'est pas la seule traduction de la mise en œuvre du Pacte électrique, pour les deux raisons suivantes :

- le résultat des actions mises en œuvre dans le cadre du Pacte électrique est évalué à une économie annuelle de 413 GWh à fin 2015 ;
- la relative maîtrise de la consommation est également due en partie à une croissance économique en deçà de ce qui était envisagé en 2010 : 2 % annuel prévu, pour 1,2 % observé entre 2009 et 2013 (années disponibles) en Bretagne.

Les puissances installées à fin 2015 sont inférieures aux objectifs



**La progression des énergies renouvelables par rapport à 2010 est importante avec +35 % de puissance installée (+ 354 MW).**

L'objectif du Pacte électrique breton n'est cependant pas atteint à fin 2015, même en considérant les projets déjà engagés : éolien terrestre, photovoltaïque et biogaz en file d'attente sur le réseau de distribution d'électricité, ainsi que le parc éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc. Pour ce dernier, l'ingénierie administrative mise en place par les services de l'État a permis de délivrer les autorisations correspondantes au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 et le calendrier sera tenu pour mise en service en 2020. Le déploiement des énergies renouvelables marines reste à la fois un enjeu pour la production énergétique régionale et pour l'ambition de développement économique de la Bretagne sur de nouvelles filières industrielles.

Malgré le retard pris par rapport aux objectifs, la production d'électricité renouvelable progresse plus rapidement que le développement des installations. De 1,6 TWh en 2010, la production bretonne est passée à 2,7 TWh en 2015, soit une progression de 67 %, ce qui permet d'atteindre une part de **85 % d'EnR dans la production électrique bretonne**. Pour mémoire, les 15 % restant de la production régionale sont issus des installations thermiques fossiles.

La part de la consommation couverte par la production locale est également en progression : 14,9 % en 2015 contre 9,5 % en 2010, cette progression a pu être réalisée quasi exclusivement grâce aux énergies renouvelables.

### « Filet de sécurité » : création d'une liaison souterraine à 225 000 volts entre Lorient et Saint-Brieuc

Inscrit dans le Pacte électrique breton, ce projet, dont la mise en service est prévue en novembre 2017, contribue à la sécurisation de l'alimentation de la Bretagne, notamment au nord et au centre, et favorise l'accueil des énergies renouvelables (éolien terrestre, offshore...)

Le projet « Filet sécurité » qui représente un investissement de 120 M€, a franchi les différentes étapes de concertation et administratives, dans le respect du calendrier. Il vient de franchir un cap, avec la finalisation des travaux de génie civil. Actuellement, RTE procède au déroulage des câbles et à la réalisation de leurs jonctions.

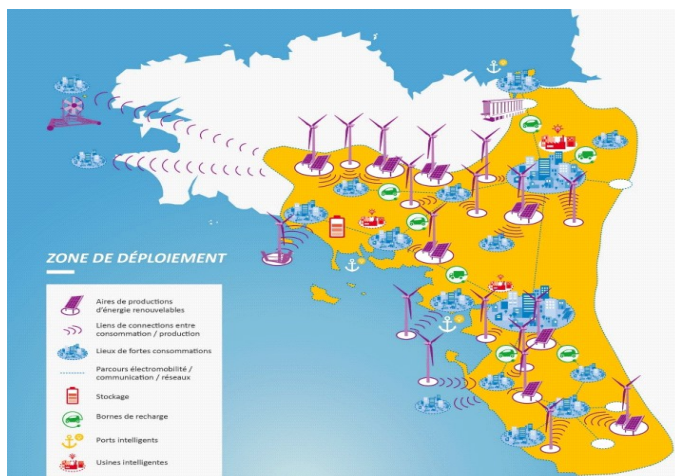
Avec ses 76 km, la future liaison à 225 000 volts constituera l'une des plus longues liaisons souterraines à ce niveau de tension en France. Le projet implique également des aménagements dans les postes électriques existants de Calan (près de Lorient), de Plaine-Haute (près de Saint-Brieuc) et de Mûr-de-Bretagne (ajout de transformateurs, à partir du 1<sup>er</sup> décembre).

### Projet de centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau

Les procédures pour engager les travaux de la centrale et de ses raccordements ont été menés à leur terme en 2015 ; le projet a fait l'objet successivement : d'une autorisation d'exploiter ICPE et au titre du code de l'énergie, d'un permis de construire, d'une déclaration d'utilité publique, d'une dérogation espèces protégées.

Le démarrage des travaux est actuellement en attente de la décision de la Commission Européenne relative à la prime d'État.

### Réseaux électriques intelligents, stockage et cogénération



### → 17 déploiements technologiques matures

- Data | cyber sécurité

Flexibilité ENR | MDE

Electro mobilité

...

En matière de « smart grids » et de solutions de stockage, après un soutien aux démonstrateurs et à 30 projets de R&D, le projet SMILE a engagé en 2016, le développement de 17 solutions technologiquement matures dans des domaines diversifiés.

Grâce au Pacte électrique breton, la Bretagne a également pu bénéficier d'un déploiement accéléré des compteurs Linky.

En matière de **cogénération** (production combinée de chaleur et d'électricité), la Bretagne est passée d'une puissance raccordée au réseau de 89 MW en 2010 à une puissance de 164 MW en 2015.

*Un bilan complet sera disponible sur le site [www.plan-eco-energie-bretagne.fr](http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr)*